

---

**SENAT**

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

---

**Service des Commissions.**

---

# **BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

## **AFFAIRES CULTURELLES**

**Mercredi 21 octobre 1959.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — Le président a informé ses collègues de la décision du Gouvernement de voir confier à une commission spéciale l'étude du projet de loi, non encore déposé, concernant la promotion sociale en Algérie.

La commission a, en outre, décidé de confier :

- a) A M. Delpuech, l'étude des conditions de la diffusion à l'étranger de la presse et du livre français ;
- b) A MM. Baumel et Symphor, l'étude de l'enseignement français à l'étranger ;
- c) A M. Cornu, le soin de suivre les discussions budgétaires touchant les musées et monuments historiques ;
- d) A M. de Maupeou, l'information au sujet des épreuves obligatoires d'éducation physique au baccalauréat ;
- e) A M. J.-L. Vigier, une liaison avec l'Intergroupe parlementaire des sports, pour s'informer de la préparation des jeux olympiques internationaux de 1960 ;

f) A. M. Rougeron, la défense éventuelle des sociétés culturelles de province.

Elle a, enfin, adopté le principe d'une audition du Directeur de la Coopération avec la Communauté et l'étranger.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 21 octobre 1959.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a procédé aux désignations de :

— M. Verneuil, comme candidat au Conseil Supérieur des Alcools, la désignation d'un deuxième candidat étant reportée à une séance ultérieure ;

— MM. Guénil et Toribio, comme candidats à la représentation du Sénat au sein du Comité Directeur du Fonds d'Investissements des Départements d'Outre-Mer (F. I. D. O. M.) ;

— des Sénateurs suivants, pour participer avec voix consultative aux travaux de la Commission des Finances :

MM. Billiémaz (S. N. C. F.).

Beaujannot (P. et T.).

Bouquerel (Travaux publics, routes, voies navigables et tourisme).

Gadoin (Affaires économiques).

Grégory (Transports).

Pams (Aviation civile).

Schiaffino (Algérie).

Suran (Construction).

de Villoutreys (Industrie et Commerce).

Yvon (Marine marchande, Ports maritimes et Pêches).

La commission complétera la liste de ces désignations au cours de sa prochaine réunion ;

— des sénateurs suivants, pour suivre et apprécier la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte :

MM. Billiémaz, Bonnet, Champleboux, Cornat, Errecart, Gadoin, de Geoffre, Jager, Murette, Pinton, Vanrullen et Yvon.

La commission complétera la liste de ces désignations au cours de sa prochaine réunion.

Puis, la commission a procédé, sur rapport de M. Coutrot, à l'examen pour avis de trois propositions de loi dont la Commission des Lois constitutionnelles est saisie au fond :

1° (N° 25, session 1958-1959) de M. Bernard Lafay, tendant à l'abrogation de l'article 5 de l'ordonnance n° 59-272 du

4 février 1959 relative à l'organisation du district de la région de Paris ;

2° (N° 57, session 1958-1959) de M. Waldeck L'Huillier, tendant à l'abrogation de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 tendant à instituer des districts urbains dans les grandes agglomérations et de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris ;

3° (N° 63, session 1958-1959) de M. Maurice Coutrot, tendant à reporter, à une date ultérieure, l'application de certaines dispositions de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 instituant des districts urbains dans les grandes agglomérations et de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris.

Après lecture du rapport de M. Maurice Coutrot, un échange de vues a eu lieu auquel ont pris part, outre le rapporteur, MM. Cornat, Vallin, de Villoutreys, Pinchard, Murette, David, Jager, Dailly et le président.

La commission a décidé à l'unanimité d'adopter les conclusions de son rapporteur qui tendent :

1° En ce qui concerne les districts urbains en général :

— à abroger le troisième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 59-30 tendant à instituer des districts urbains dans les grandes agglomérations ;

— à laisser à la majorité des conseils municipaux du district le droit de définir les services dont la gestion est exercée par cet organisme ;

— à doter les districts de ressources propres et qui devront être définies par une loi ;

2° En ce qui concerne le district de la région de Paris :

— à abroger l'article 5 de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la région de Paris ;

— à suspendre l'application des autres dispositions de cette ordonnance ;

— à remettre à une commission composée d'élus municipaux et départementaux, de représentants de l'Etat et de représentants du Parlement la charge d'examiner dans un délai de huit mois la création d'un organisme d'étude et de coordination pour la région parisienne, les conclusions de cette commission devant servir de base à un projet de loi à soumettre au Parlement.

Enfin le président a attiré l'attention de la commission sur le projet de loi (n° 227 A. N., année 1959) portant réforme

fiscale, actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale, et notamment sur les articles suivants :

— Article 5 : Institution d'un forfait individuel pour les exploitations agricoles importantes ;

— Articles 26 à 45 : Imposition des entreprises industrielles et commerciales : Evaluation des stocks, amortissement des biens d'équipement, revision des bilans ;

— Articles 56 à 59 : Droit de mutation à titre gratuit.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 21 octobre 1959.** — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a désigné pour participer aux travaux de la Commission des Finances, en application de l'article 18 du Règlement provisoire :

Mme Cardot pour les crédits intéressant les anciens combattants et victimes de guerre ;

M. Bernier pour les crédits intéressant le travail et la sécurité sociale ;

M. Dulin pour les crédits intéressant les prestations familiales agricoles ;

M. Plait pour les crédits intéressant la santé publique et la population.

Ont été nommés :

M. Carrier, rapporteur du projet de loi (n° 139, session 1958-1959), relatif à la protection médicale du travail agricole, en remplacement de M. Golvan.

M. Brousse, rapporteur du projet de loi (n° 5, session 1959-1960), relatif aux pouvoirs des inspecteurs et des contrôleurs des lois sociales en agriculture.

Le président a ensuite informé ses collègues du résultat de l'entretien qu'il a eu avec les membres du bureau de la commission, en ce qui concerne l'organisation du groupe de travail dont la création a été décidée.

Il a été notamment convenu que :

Le groupe de travail « Travail et sécurité sociale » aurait pour président M. Dulin et pour secrétaire M. Levacher ;

Le groupe de travail « Anciens combattants et victimes de guerre » aurait pour président M. Fournier et pour secrétaire M. Lambert ;

Le groupe de travail « Santé publique et population » aurait pour président M. Plait et pour secrétaire M. Belhabich.

Différents problèmes soulevés par plusieurs commissaires ont été renvoyés aux groupes de travail ainsi constitués.

## LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE.

**Mercredi 21 octobre 1959.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission, sur rapport de M. Georges Boulanger, a procédé à l'examen du projet de loi (n° 110, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée Nationale, instituant une servitude sur les fonds privés pour la pose des canalisations publiques d'eau ou d'assainissement.

Le texte voté par l'Assemblée Nationale a été modifié par deux amendements dont l'un consiste en la suppression de l'article 3 du projet de loi.

La commission a, ensuite, examiné le rapport de M. Jean Geofroy sur le projet de loi (n° 111, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée Nationale, étendant l'ordonnance n° 59-24 du 3 janvier 1959 instituant en matière de loyers diverses mesures de protection en faveur des fonctionnaires affectés ou détachés hors du territoire européen de la France en application de la loi n° 57-871 du 1<sup>er</sup> août 1957 et de certains militaires.

Le texte voté par l'Assemblée Nationale a été modifié par un amendement ajoutant à l'article premier un alinéa nouveau ainsi conçu :

*« Les mêmes dispositions sont étendues aux personnels civils et militaires en service normal dans les Territoires d'Outre-Mer, les départements d'Outre-Mer, les Etats de la Communauté, et à l'étranger, qu'il s'agisse d'une affectation, d'un détachement ou d'une mise à la disposition, notamment au titre de la coopération ou de l'assistance technique ».*

La commission, après avoir abordé l'examen du rapport de M. Chauvin sur le projet de loi (n° 119, session 1958-1959) relatif au régime des immeubles présumés vacants et sans maître, a décidé de reporter la suite de cette étude au mercredi 28 octobre.

**Jeudi 22 octobre 1959.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a commencé l'examen des amendements au projet de loi (n° 23, session 1958-1959) portant réforme des régimes matrimoniaux.

Elle a adopté les amendements n<sup>os</sup> 38 rectifié et 39 de M. Emile Hugues, ainsi que l'amendement n<sup>o</sup> 37 de M. Kalb.

Elle a, en revanche, rejeté les amendements n<sup>os</sup> 43, 44, 45, 46 et 47 de M. Namy.

Les autres amendements, et notamment ceux portant les n<sup>os</sup> 40 et 49 de MM. Hugues et Molle, ont été réservés pour un examen définitif qui aura lieu le mercredi 28 octobre.

Sur les conclusions de M. Marcel Molle, la commission a, ensuite, adopté avec modification le projet de loi (n<sup>o</sup> 118, session 1958-1959) modifiant les articles 442 et 577 nouveaux du code de commerce concernant la procédure de la faillite et du règlement judiciaire et la résolution du concordat.